



Numéro 637 - janvier 2024

Courrier de l'UD 14

<https://www.facebook.com/udcgt14/>

<https://www.calvados.cgt.fr>

Déposé le: 24/01/2024
à distribuer avant le : 29/01/2024

CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

C.G.T. C.G.T.
MINE OCCUPEE

Soixante ans

NON AU PLAN JUPPE
SALAIRES, EMPLOIS, RETRAITES
SOLIDAIRE PRIVE, PUBLIC POUR LA SECU

d'Histoire Sociale

Agenda

5 février

Action des retraités devant le Conseil Départemental

15 février

initiative de l'UD à Hérouville St Clair

8 mars

Dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, journée de grève et de manifestations pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour les salaires

28 mars

Comité Général de l'UD

Imprimé par nos soins
Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier
N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065
Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen
Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr
Site internet : <https://calvados.cgt.fr>
Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr





Forte de ses presque 500 nouvelles adhésions en 2023, l'Union Départementale des syndicats CGT du Calvados a souhaité créer dès ce début d'année 2024, les conditions d'une rencontre militante et intergénérationnelle.

Les 7 derniers Secrétaires généraux de l'UD seront présents pour débattre :

le jeudi 15 février 2024

à partir de 15h00

salle La fonderie

(01 Avenue du haut Crépon
14200 Hérouville St Clair)

renseignements et inscriptions auprès de
l'Union Départementale, soit par téléphone
au 02. 31. 83. 68. 25 ou par mail sur : accueil@cgt14.fr

Vie syndicale

Une CGT du Calvados forte et efficace au service des salarié(e)s a besoin :

- d'hommes et de femmes qui se syndiquent parce qu'on les aura convaincus de la nécessité pour les salarié(e)s de se mobiliser collectivement pour se défendre et gagner de nouveaux droits
- de syndiqué(e)s informé(e)s et formé(e)s par la CGT (syndicats, Unions locales ou Union départementale) afin de prendre conscience des alternatives possibles à la « pensée unique » pour, à leur tour, convaincre les salarié(e)s de leur entreprise
- de moyens financiers pour assurer les actions de défense des salarié(e)s, organiser et mener les luttes, assurer la solidarité avec les salarié(e)s sans moyens des petites structures

Sur ce dernier point : le syndiqué a beau cotiser tout au long de l'année par le biais de prélèvements, il faut que son syndicat (ou son Union locale s'il n'est pas dans un syndicat ou une section syndicale) reverse la partie confédéralisée des cotisations à CoGeTise pour que l'adhésion à la CGT du-de la syndiqué(e) soit renouvelée et officiellement reconnue.

Autrement dit : Pas de reversement = pas de syndiqué(e) !!!

Pour l'exercice 2023, le constat est alarmant : début 2024, un nombre encore important de syndicats n'ont reversé aucune cotisation 2023, un an après le début de l'exercice ! Or, les cotisations reversées (en général, 2/3 des cotisations perçues) servent à alimenter l'ensemble des structures de la CGT (dont nos associations de solidarité et d'entraide). Ne pas reverser à CoGeTise les prive de moyens pourtant nécessaires à leur action.

Merci aux syndicats et aux unions locales de prendre en compte l'importance de faire vivre l'argent des cotisations !

Il ne doit pas rester intégralement au sein du syndicat ou de l'UL, sa partie « solidaire » doit être ventilée sur toute la CGT pour valider la syndicalisation de nos adhérent(e)s et faire vivre pleinement notre syndicalisme CGT !

Par **Thierry CHAUVOIS**
Secrétaire à la Vie Syndicale

Avis de décès

**Un livre d'or est à disposition
au bureau d'accueil
à l'Union Départementale**



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès
de notre camarade **Claude MOULINET**

survenu le mercredi 10 janvier 2024. Il avait 75 ans.

Claude était militant retraité sur l'UL de Cormelles et du syndicat CGT PSA.
Il était très actif au sein de l'ALS (ex service d'ordre) de l'UD CGT Calvados.
Sa gouaille et son caractère faisaient de lui, un camarade attachant et très efficace.

Un dernier hommage lui a été rendu au crématorium de Caen le 17 janvier dernier

Toutes nos pensées vont à sa famille, à ses amis et ses camarades, notamment de l'ALS CGT

Salaires, retraites, pensions, reste à vivre, services publics, jeunesse...

Nous sommes attendus !

Vous avez dans vos mains le premier numéro du Courrier de l'UD en cette nouvelle année.

Il est l'heure pour moi, au nom de la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats CGT du Calvados, de vous souhaiter mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2024.

Qu'elle vous apporte santé, joie, bonheur pour vous et vos proches.

Que cette nouvelle année nous apporte collectivement fraternité et victoires dans cette période si complexe, si sournoise mais qui engage la responsabilité de notre syndicalisme CGT.

Oui, la responsabilité de l'espoir, de la combattivité et du collectif face un monde où le rejet, l'individualisme, le repli, la résignation ont voix aux chapitres.

Cet engagement résonne fort dans la période que nous traversons, celle de la Guerre en Europe, des massacres multiples en Afrique, des coups d'Etat en Amérique du Sud, et bien évidemment du conflit entre Israël et le Hamas et le pilonnage de la bande de Gaza. Des conflits où les premières victimes sont les civils et tout particulièrement les travailleuses et travailleurs. Des conflits que nous devons dénoncer et combattre, quotidiennement et avec force.

Pour faire diversion et éviter de traiter les questions sociales sur les salaires, l'emploi et les services publics, Emmanuel Macron a fait le choix de mettre à l'ordre du jour une nouvelle loi sur l'immigration

Le contenu de la loi reprend les principales propositions du Rassemblement national et remet en cause nos principes républicains et humanistes.

C'est en ce sens que notre UD appelle à poursuivre le combat, pour gagner des droits pour toutes et tous, pour s'opposer à la loi « immigration », gagner la non-promulgation de cette tâche sombre. A l'instar de la mobilisation du 21 janvier dernier qui a rassemblé plus de 1500 personnes à Caen, 150 à Vire et près de 100 à Lisieux.

Dans ce contexte, l'année 2024 sera marquée par le 80ème anniversaire du Débarquement.

La CGT a joué un rôle déterminant dans la réussite du 6 juin 1944, par les différentes actions de Résistances qu'elle a pu mener durant l'Occupation sur le département et partout sur le territoire national et le département. Les centaines de syndicalistes fusillés, morts en déportation attestent de la contribution essentielle de la CGT à la Libération du pays.

Ils ne sont pas tombés en vain, leur sacrifice a ouvert aux conquies sociaux d'après-guerre : les nationalisations, la Sécurité Sociale, le droit de vote des femmes, le statut de la Fonction Publique.

EDITO



Allan BERTU
Secrétaire Général
Union Départementale
CGT du Calvados

La CGT, dans son approche départementale et confédérale, sera à l'initiative pour honorer nos camarades. L'IHS du Calvados travaille en ce sens depuis plusieurs mois.

Chers amis, chers camarades, Il nous faut être à l'offensive. **Salaires, retraites, pensions, reste à vivre, services publics, jeunesse, nous sommes attendus !**

Depuis 2 ans, beaucoup de salarié-e-s qui n'avaient jamais fait grève, se sont mis en mouvement sur la question des salaires, avec souvent des victoires au bout même si toutes les revendications n'étaient pas satisfaites.

Nous pouvons et devons les retrouver à nouveau sur ce combat en 2024, à l'heure où l'inflation perdure et où le Ministre de l'Économie nous promet une austérité de plus de 30 milliards d'euros.

Ensemble, nous sommes une force qui peut changer les choses, une force qui peut renverser la table, une force qui peut construire un avenir où la justice sociale n'est pas un rêve, mais une réalité sociale

Une force disponible, ouverte, accessible pour, aller chercher le SMIC à 2000 euros, la semaine de 32 heures, la réappropriation publique et citoyenne de nos biens communs, l'égalité entre les femmes et les hommes au travail, la Paix ... bref une force positive, pour que brille de nouveau l'espoir, le changement.

Bonne année à toutes et à tous, et que la flamme de la solidarité continue de briller au sein de la grande Union Départementale CGT du Calvados.

En route pour gagner le progrès social, améliorer les conditions de vie et de travail de tous les travailleuses et travailleurs de ce pays, dans notre département.

*«Mais je me connais, je ne lâcherai pas l'affaire
Je vais piquet de grève comme on pique une colère
Plus têtu que tous les "Vieil homme et la mer"
Pour que continue le combat ordinaire.»*

Les Fatals picards

Vive la puissante Union Départementale des Syndicats CGT du Calvados

Vive la grande CGT !

Organisation de la CGT dans le Calvados

Par Florent ROGER

Lors de plusieurs commissions exécutives de notre Union Départementale, des discussions et questionnements ont eu lieu autour de l'organisation de la CGT dans le territoire.

Si certaines réflexions ont déjà été avancées, et on ne peut que s'en réjouir, notre Union Départementale a souhaité fournir un travail de fond en commun avec chaque Union Locale sur les formes d'organisation, de structuration des périmètres des UL. S'y intéresser est primordial pour être en phase avec les réalités contemporaines, c'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre ces réflexions.

Pour ce faire, l'Union Départementale m'a mandaté pour commencer ce travail et faire une 1ère présentation lors de notre Comité Général ; ce travail devrait se poursuivre jusqu'au prochain congrès de notre Union Départementale.

Comme l'a stipulé la conférence nationale sur les unions locales CGT qui s'est tenue les 11 et 12 octobre 2022 « ... il ne s'agit pas de supprimer ce qui fonctionne, mais bel et bien d'améliorer ce qui doit l'être ou qui ne fonctionne plus. »

Notre département n'a pas échappé aux mutations du salariat, aux nouvelles formes d'organisations du travail, à l'éclatement des services publics, à la disparition des grandes industries de notre département. Cela nécessite de prendre le temps d'échanger et d'avoir une réflexion collective, de pouvoir sans tabou parler d'un redécoupage s'il est nécessaire plus adapté à l'attente des salariées, retraitées et privées d'emplois.

Bien évidemment, vous qui militez dans vos UL, êtes les plus à même de nous faire part de votre point de vue.

Une première rencontre avec nos camarades de l'UL de Condé en Normandie déjà eu lieu.

Une rencontre avec tous les secrétaires des Unions Locales du département ou un représentant est doré et déjà programmée, le Jeudi 8 février à 14h30 à l'Union Départementale.

Cette rencontre s'est tenue dans un contexte particulier car comme vous le savez dans le cadre de la fin de mise à disposition de la maison des syndicats de Condé en Normandie la mairie n'a à ce jour pas prévu de reloger l'Union Locale.

Des discussions et échanges sur l'inquiétude légitime des camarades de l'UL ont été posées. S'il va sans dire que ce dossier mobilise nos camarades de l'UL et notre Union Départementale, ces échanges nous ont permis de faire le point et un état des lieux des forces militantes de l'UL mais aussi sur les difficultés que les camarades rencontrent. Ils nous ont aussi fait part d'un travail commun, cohérent, déjà engagé de manière ponctuelle avec l'UL de Flers.

D'un commun accord avec l'UL de Condé, nous allons poursuivre ce travail dès samedi lors de leur CE. Il s'agit d'œuvrer dans l'intérêt des salariées et de la CGT.

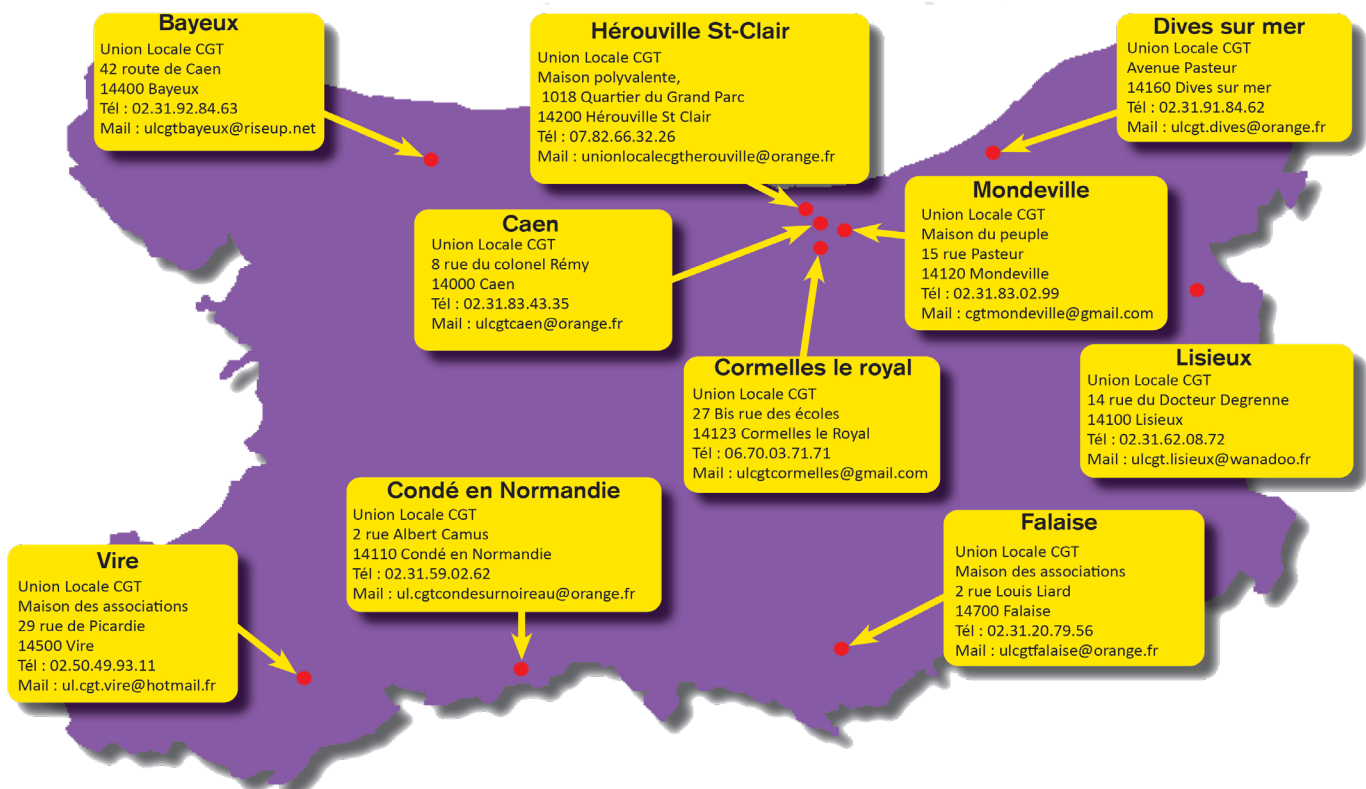
Le mandat que m'a confié le Bureau de l'UD demande que je puisse rencontrer les secrétaires des UL du département afin de dresser un 1er état des lieux par UL.

Si vous en êtes d'accord, je propose que nous puissions avoir des échanges sur les formes d'organisation, de structuration des périmètres des Unions Locales ainsi que sur leur avenir.

Il apparaît aussi nécessaire de réaffirmer l'engagement des syndicats dans l'activité

interprofessionnelle, sur ce point doivent être évoquées les heures syndicales perdues parce que non utilisées, des heures qui pourraient permettre à des militants de s'engager dans les UL.

Les Unions Locales du Calvados



DOSSIER

AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES : LE CAPITALISME FRANÇAIS DE PLUS EN PLUS SOUS PERFUSION

Capitalisme



Dans le cadre d'une [étude](#) commandée par la CGT, des économistes du Clersé et du LEM¹ ont chiffré le montant des aides publiques bénéficiant aux entreprises françaises. Le rapport montre que la puissance publique continue de maintenir le système capitaliste français sous perfusion. Alors que le montant des aides publiques était de **9,4 milliards d'euros (2,4% du PIB)** en 1979, l'intervention de l'État dans l'économie au service du capital n'a cessé de croître, pour atteindre un montant de **175 milliards d'euros (6,6% du PIB)** en 2022.

1. Aides publiques aux entreprises : quelle définition et quel périmètre ?

Aussi incroyable que cela puisse paraître, les auteurs montrent que les administrations publiques ne produisent pas de documents indiquant précisément les montants en jeu, et donc leur évolution dans le temps. L'intérêt majeur du rapport est alors de pallier ce manque en proposant un cadre unifié qui permet de fournir un chiffre global du montant des aides publiques aux entreprises et de suivre son évolution à travers le temps.

Quatre critères doivent être remplis pour identifier un dispositif public comme étant une aide publique : (1) il s'agit d'un transfert de richesse ; (2) certain² ; (3) sans contrepartie financière et/ou matérielle pour l'État et (4) qui transite par les finances publiques françaises.

Contrairement à ce que défendent les [économistes libéraux](#), les aides publiques ne sont pas seulement constituées des dépenses nettes de subventions³. Elles incluent également le renoncement de l'État à prélever l'ensemble des recettes qui lui sont dues. Par conséquent, la puissance publique dispose de deux leviers pour aider les entreprises : (1) augmenter les dépenses budgétaires de subventions ; (2) réduire les prélèvements obligatoires sur les entreprises en dérogeant à une norme de référence. On parle de **dépenses fiscales** lorsque l'État central renonce à prélever l'impôt, et de **dépenses socio-fiscales** lorsqu'il s'agit des administrations de Sécurité Sociale. C'est ce que résume le tableau 1.

Par exemple, quand le gouvernement décide de baisser le « coût du travail », il exonère en partie les entreprises de cotisations sociales, ce qui de ce fait diminue d'autant les recettes de la Sécurité Sociale.

¹ Il s'agit du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) et du Lille Économie Management (LEM) rattachés à l'Université de Lille.

² De ce fait, les instruments qui relèvent de la prise de participation ou de la garantie financière publique ne sont pas comptabilisés. Par exemple, les prêts garantis par l'État ne constituent qu'un coût *potentiel* pour les administrations publiques. En effet, ils sont voués à être remboursés par les entreprises. Ils ne constituent donc un coût *certain* que dans l'hypothèse où l'entreprise fait défaut et ne rembourse pas son prêt.

³ C'est-à-dire les dépenses de subventions moins les impôts de production.

Tableau 1. Les trois formes de dépenses relatives aux aides publiques aux entreprises.

	Administrations publiques centrales	Administrations de Sécurité Sociale	Administrations publiques centrales et locales
Nature de l'aide publique	Dépenses fiscales	Dépenses socio-fiscales	Dépenses budgétaires
Montant de l'aide publique en 2022	48 milliards (27% du total)	78 milliards (45% du total)	49 milliards (28% du total)
Interprétation	En dérogeant à une norme fiscale et/ou socio-fiscale de référence, l'État renonce à prélever l'ensemble des recettes fiscales et/ou socio-fiscales qui lui sont dues.		L'État engage son budget sous forme de dépenses de subventions.

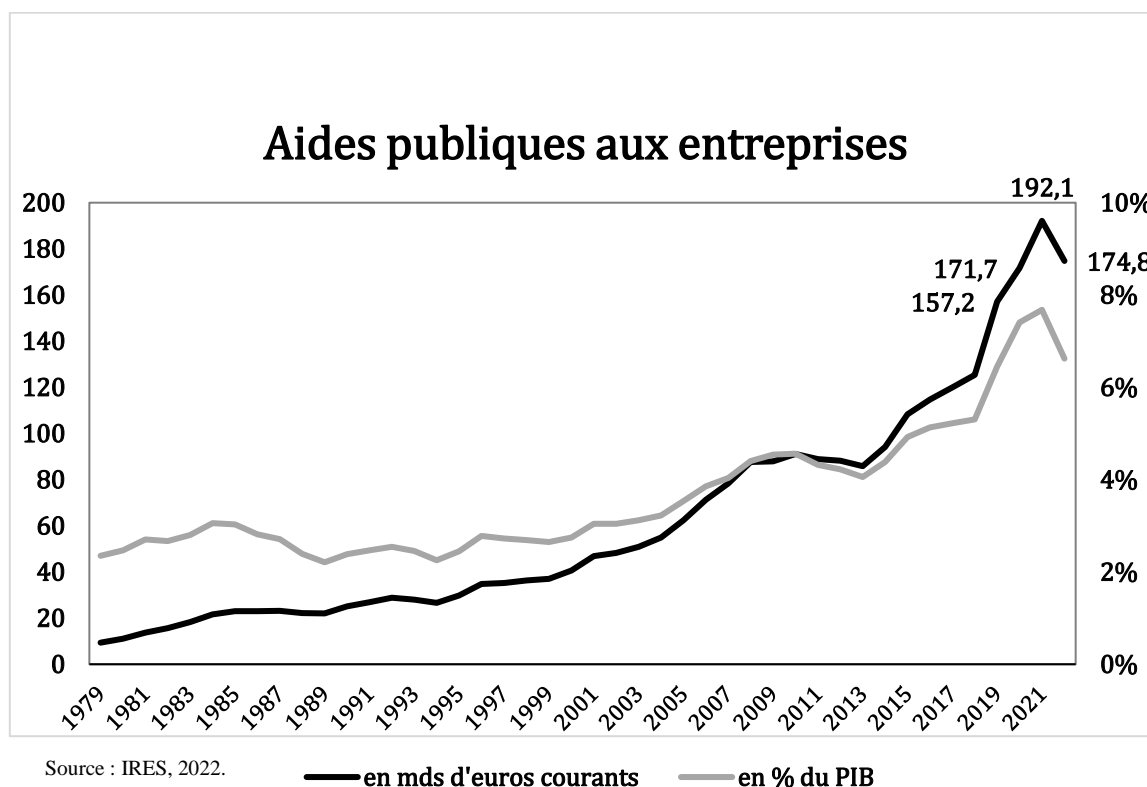
Source : IRES, 2022.

2. Quel montant d'aides publiques pour les entreprises françaises ?

Le rapport montre que le montant des aides publiques bénéficiant aux entreprises installées en France n'a cessé de croître, passant de 9 milliards d'euros (2,4% du PIB) en 1979 à 157 milliards d'euros (6,5% du PIB) en 2019. Le « quoi qu'il en coûte » et les dispositifs d'aides exceptionnels mis en place pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire du COVID 19 et de la crise inflationniste sont venus gonfler cette somme (192 milliards en 2021). En actualisant leur travail à l'aide des dernières données disponibles, les auteurs du rapport chiffrent le montant des aides publiques à 175 milliards d'euros (6,6% du PIB) en 2022. Les aides aux entreprises continuent donc à croître, et ce n'est pas la baisse du montant entre 2021 et 2022, qui s'explique par la sortie progressive du « quoi qu'il en coûte », qui remet en cause ce constat. La tendance de fond reste à une intervention croissante de l'État dans l'économie au service du capital, étant donné que le montant des aides en 2022 est supérieur à celui d'avant crise en 2019.

C'est ce que montre notamment [l'évolution des exonérations de cotisations sociales patronales](#), qui représentent une part importante des aides publiques et dont le montant ne cesse d'augmenter, avec un total de 73,6 milliards d'euros en 2022, soit 40% environ du montant des aides. Cette tendance s'explique sur les deux dernières années par le fait que les rémunérations des travailleurs et travailleuses se tassent autour du salaire minimum (17,3% sont au SMIC en 2023, soit 3,1 millions de personnes, contre 12% en 2021). En effet, les bas salaires se font rattraper par le salaire minimum du fait de leur trop faible augmentation, en-dessous de l'inflation⁴. Alors que cette situation détériore leurs conditions de vie, elle fait cependant l'affaire du patronat, puisque des niveaux de salaires qui n'étaient auparavant pas éligibles aux exonérations le deviennent, de sorte que ces derniers reçoivent de plus en plus d'aides publiques sans le moindre effort, alimentant les profits et par la même les dividendes !

⁴ Cela s'explique par l'absence d'une échelle mobile des salaires, qui consiste à augmenter l'ensemble des salaires en fonction de l'inflation afin de conserver le pouvoir d'achat.



Pire, en ajoutant ce que les administrations publiques appellent les dépenses fiscales déclassées, le montant des aides publiques atteint 229 milliards d'euros en 2022 ! Par convention, les administrations publiques ne comptabilisent pas ces dépenses, considérant qu'elles représentent la nouvelle norme fiscale. En effet, leur intégration augmenterait considérablement le montant des aides publiques ... Par exemple, le régime des sociétés mères et filiales est une des principales dépenses fiscales déclassées, car cette disposition fiscale, datant de 1990 et modifiée en 2003, est maintenant considérée comme représentant le nouveau système fiscal. Pourtant, grâce à ce régime, les dividendes distribués chaque année par les filiales d'une société sont en partie exonérés d'impôt sur les sociétés.

3. Derrière Ces milliards, des choix !

Ainsi, la France dépense chaque année 175 milliards d'euros dans des aides sans conditions ni contreparties pour les entreprises, soit l'équivalent du quart du budget de l'État. Concrètement, cela en fait le principal poste de dépenses de l'État.

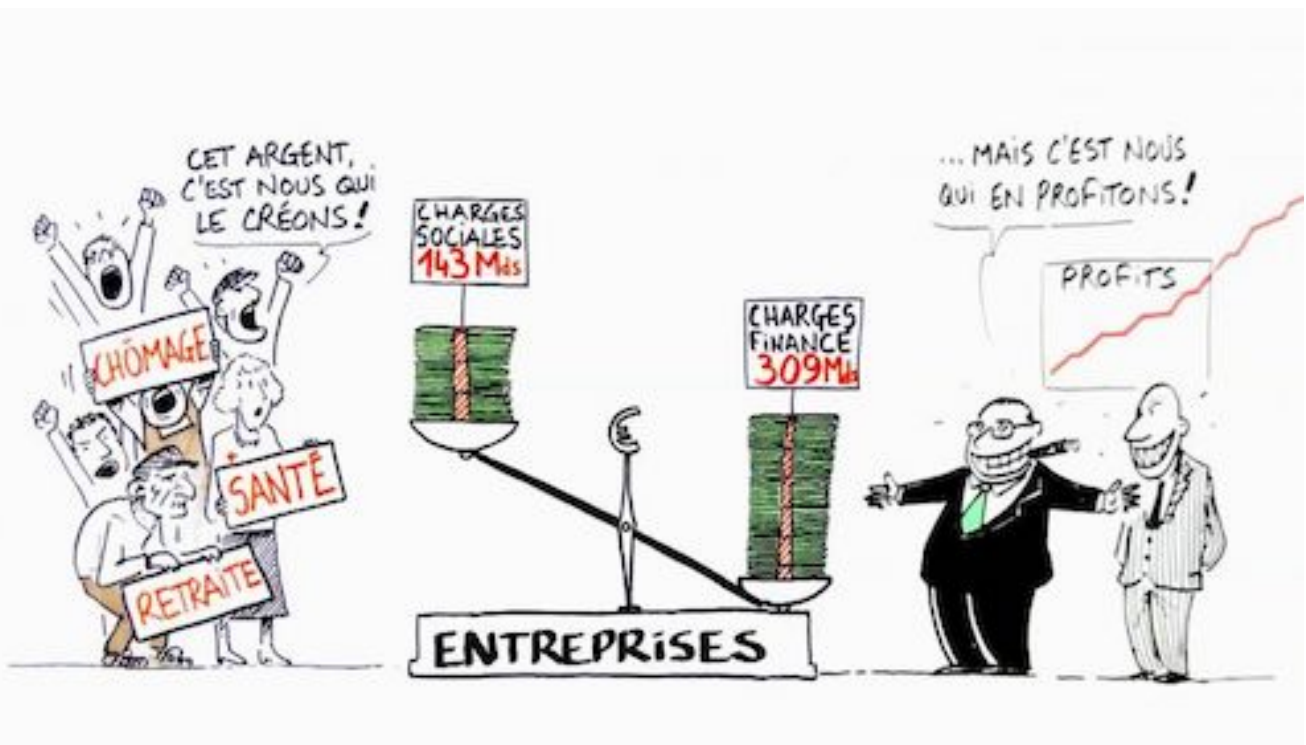
Ce montant représente également deux fois et demie le budget de l'Éducation nationale, quatre fois celui de la Transition écologique, sept fois celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche ou encore onze fois celui de la Santé !

Encore, une [étude récente réalisée pour la CGT](#) montre que la création d'un million d'emplois et des hausses de salaires dans le secteur du soin et du lien, en rapport aux revendications exprimées, ne coûteraient même pas la moitié des aides aux entreprises (80 milliards d'euros). Il en est de même pour les besoins d'investissement nécessaires pour financer la transition écologique et énergétique (20 à 100 milliards selon les estimations).

Alors que le Ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire a appelé dans ses vœux à la réduction de la dépense publique et au désendettement de l'économie française, en d'autres termes à une casse toujours plus importante des services publics et de la protection sociale, ce rapport montre au contraire que d'autres choix sont possibles et que des marges de manœuvres importantes existent pour financer les propositions portées par la CGT, à condition de ne plus verser ces aides aux entreprises sans contreparties et sans conditions.

À retenir :

- La puissance publique peut aider les entreprises de deux façons : (1) en augmentant les dépenses budgétaires de subventions ; (2) en réduisant les prélèvements obligatoires.
- L'indicateur développé pour la CGT permet de chiffrer le montant global des aides publiques aux entreprises et de suivre son évolution dans le temps : en 2022, elles atteignent 174,8 milliards d'euros, voire 228,7 milliards en tenant compte des dépenses fiscales déclassées.
- D'autres choix sont donc possibles, car des marges de manœuvre importantes existent pour mettre en œuvre et financer les propositions portées par la CGT, à condition de ne plus verser ces aides aux entreprises sans contreparties et sans conditions.
- Les revendications de la CGT sont claires : conditionnalité sociale et environnementale des aides publiques aux entreprises, contrôle et suivi de l'utilisation des aides à partir des conditions et/ou des contreparties définies ou encore investissement dans les services publics et les emplois publics plutôt que versement d'aides publiques quand elles font preuve de leur inefficacité.



Note réalisée par :
le Pôle prospective et territoires de la
confédération, en janvier 2024

Bon à savoir !

Les trouvailles de Marie Ange



Contrairement au Dossier Médical Partagé que chacun devait créer, la création de « Mon espace santé » est automatique pour tous les bénéficiaires d'un régime d'assurance obligatoire, sauf en cas d'opposition de leur part. L'opposition à « Mon espace santé » est valable tout le temps. Actuellement il y a 1,8% d'opposition au niveau national.

Que contient-il ?

- **Un coffre-fort numérique** pour stocker et partager les données de santé : ordonnances, traitements, résultats d'examen, antécédents médicaux, allergies, comptes-rendus d'hospitalisation, vaccinations, accessibles par vous-même et par les professionnels de santé de votre choix.
- **Un profil médical** que chacun peut remplir, poids, allergies, nom de la personne de confiance, de la personne à prévenir, de l'aïdant, la rédaction des directives anticipées et de souhaits en cas de maladie grave.
- **Une messagerie sécurisée** de santé pour échanger avec les professionnels de santé qui vous accompagnent
- **Un agenda santé** pour gérer vos rendez-vous médicaux et recevoir des rappels pour les dates clés de vos examens de contrôle (bilans, mammographie, vaccination...)
- **Un catalogue de services numériques** de santé référencés par l'État pour découvrir l'offre des services utiles en santé et gérer les accès à vos données de santé

Mon espace santé ne peut pas être utilisé à l'étranger. Chaque professionnel de santé possède un logiciel lui permettant d'accéder aux documents qui uniquement le concernent.

Seuls les professionnels de santé de votre choix ont accès à votre espace santé. Votre médecin traitant dispose cependant de droits particuliers : il peut accéder à l'ensemble des informations qui y sont contenues.

Différent du compte Ameli qui, permet de suivre ses dépenses de santé et d'obtenir des attestations de droits et demandes de cartes, « Mon Espace Santé » a pour objectif d'aider les patients à participer à leur suivi médical. L'assurance santé y dépose l'historique de vos soins, les hôpitaux les comptes rendus d'hospitalisation, les professionnels des documents en liens avec vos soins, des recommandations, des informations permettant à chacun de participer à la préservation de leur santé.

Pour les enfants, nouveaux-nés dès que le numéro national d'identité de santé (numéro de sécurité sociale) est créé environ huit jours après la naissance, « Mon espace santé » peut être activé. Pour les enfants plus âgés, **l'accord des deux parents** est nécessaire pour activer leur profil, l'enfant est rattaché au profil d'un des parents qui peut accéder facilement à ses informations de santé.

Quel intérêt pour les personnes âgées ?

Les parcours de soins de personnes âgées sont souvent complexes.

Dans « Mon espace santé » les informations médicales (antécédents médicaux et chirurgicaux) sont directement accessibles aux professionnels de santé des services d'urgences n'importe où en France, avec uniquement la carte vitale de la personne. Les souhaits des personnes, comme les directives anticipées, le nom des personnes à prévenir et des personnes de confiance, les comptes rendus d'hospitalisation, les traitements sont rapidement visibles dans « Mon espace santé » par les services d'urgences et du SAMU.

Tout le monde a un espace santé créé par l'assurance maladie mais beaucoup de personnes âgées ne savent pas y accéder et l'enrichir. Des ambassadeurs de « Mon espace santé » sont formés par l'ARS dont trente-cinq dans la région ; l'ARS prévoit d'augmenter leur nombre.

Quels sont l'investissement et la perception des médecins par rapport à « Mon Espace Santé » ? Comment l'utilisent-ils ?

Leur rôle est primordial dans l'acceptation et le bon fonctionnement de « Mon Espace Santé »

Beaucoup de personnes sont réticentes à laisser des informations médicales sur le net par craintes de piratage, de perte de données et de manquement au secret médical.

« Mon espace santé » évolue et propose de nouvelles fonctionnalités : plateformes de télémédecine, prises de rendez-vous, etc. ; ces nouvelles applications risquent d'avoir pour effets pervers d'augmenter la méfiance de beaucoup de gens.

L'illectronisme touche environ 13 millions de personnes en France dont beaucoup de personnes âgées et aussi 16% des ménages les plus modestes.

Une politique ambitieuse d'inclusion numérique est nécessaire pour éviter que l'illectronisme et la méfiance renforce l'exclusion en santé avec le risque de retards de prises en charge médicale.



Un Comité actif !



Bien que depuis plusieurs mois l'activité revendicative du Comité Départemental des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires du Calvados soit un peu au ralenti, ça ne l'empêche pas de venir en aide aux privés d'emploi qui voient leurs droits sans cesse attaqués par l'administration et principalement par le soi-disant service public de l'emploi.

Le secrétaire tient à partager le témoignage d'un ancien privé d'emploi devenu artisan qui a fait appel à celui-ci. Pour le secrétaire, c'est la démonstration que malgré le trop faible nombre de militants qui anime le comité du Calvados, il n'en demeure pas moins en capacité de réaliser de très bonnes choses pour le public qui fait appel à lui.

Pour le CDTPEP 14
Patrick Ygé

TEMOIGNAGE

"Février 2023, après de longues années d'hésitation et de réflexion je décide de démissionner de mon CDI pour créer ma société dans le bâtiment.

Je m'inscris en tant que demandeur d'emploi, j'effectue quelques missions intérimaires, une formation et toutes les démarches assez longues et prenantes pour la création de ma société. J'attends la fin des 121 jours de carence comme le prévoit le Pole Emploi afin de demander le réexamen de mon dossier et là c'est la descente aux enfers!

Ma chère agence Pole Emploi ne transmet mon dossier qu'un mois après que je lui ai envoyé et mon dossier ne passera auprès de l'instance paritaire que 4 mois après!

Entre deux j'ai bien évidemment contacté à plusieurs reprises mon conseiller Pole Emploi qui me ment clairement, je propose d'accompagner quelques pièces à mon dossier pour justifier la création de ma société et montrer à l'instance paritaire que je ne suis pas dans mon canapé à attendre, mon conseiller me refuse ce droit!! « Nous ne pouvons pas rentrer en contact avec l'instance paritaire ni attacher de documents supplémentaires au résumé déjà envoyé » me dit-il...

Après de multiples échanges avec mon conseiller qui au final ne m'aura donné que de mauvaises infos accompagnées de mensonges, l'IPR va refuser ma demande en octobre 2023. 8 mois se sont passés sans aucun revenu pour vivre et faire vivre ma famille mais ça...

Après de multiples contacts infructueux et inutiles auprès du Pôle Emploi et me sentant démuni, abattu, j'hésite entre abandonner et ne rien lâcher parce qu'après tout je cotise au Pôle Emploi depuis maintenant 20 ans sans rien demander, c'est mon droit et je ne lâcherai pas.

Après de nombreuses recherches sur internet, je vois dans un onglet bien lointain et caché que je peux contacter certains syndicats en tant que demandeur d'emploi pour m'accompagner. Sans hésiter je contacte par mail la CGT via le mail indiqué sur le site.

Et là ENFIN ! Je vais avoir des personnes humaines et compétentes qui prennent tout de suite mon dossier en charge.

S'en est suivi un RDV avec le directeur de mon agence Pole Emploi tout aussi incompétent, des contacts auprès de sa direction et autres pour enfin pouvoir repasser mon dossier en commission. Je ne remercierai jamais assez la CGT de m'avoir sorti de ces longs mois de galère, grâce à eux je peux enfin souffler et continuer mon activité sereinement ».

Collectif jeunes

Moins d'un an et déjà efficace !



2023 a laissé sa place à 2024 et c'est l'occasion de dresser un premier bilan de l'activité du collectif jeunes CGT du Calvados.

La refondation du collectif jeunes a été lancée par l'union départementale lors du mouvement au printemps contre la réforme des retraites et s'est lentement mais sûrement construit tout au long de l'année. En effet, à ce jour, le collectif rassemble près de 70 travailleurs syndiqués de moins de 35 ans issus de presque tous les secteurs professionnels,

résidant essentiellement dans l'agglomération caennaise, répartis entre militants réguliers (50) et sympathisants (20).

Concernant les actions syndicales, le collectif s'est mobilisé pour la journée d'action du 13 octobre sur la question de l'augmentation des salaires et l'égalité femme-homme en mettant en avant la revendication phare de la CGT: le statut du nouveau travailleur salarié (NSTS). Une campagne sur l'importance des certifications et des qualifications dans le secteur de l'Action Sociale ainsi qu'une campagne pour informer les travailleurs des salariés de la restauration rapide de leurs droits ont été lancés en lien avec les syndicats de l'Action Sociale-Santé et du Commerce à l'échelle de l'agglomération caennaise.

Enfin, la soirée de fin d'année du vendredi 15 décembre a été l'occasion pour le collectif de partager un moment fraternel et de se rencontrer. L'année 2024 s'annonce prometteuse et de nombreux chantiers vont s'ouvrir en plus de ceux déjà commencés en 2023. En effet, en plus des actions locales (sociabilité, qualification, salaire, conditions de travail etc...) et de perspective d'élargissement du collectif à l'ensemble des unions locales du Calvados, il s'agit désormais d'inscrire l'action du collectif dans un cadre national en se coordonnant avec l'ensemble des collectifs jeunes existants pour construire une plate-forme de revendications communes et permettre aux jeunes travailleurs de s'investir dans la CGT.

Si toi aussi tu as moins de 35 ans, que tu habites dans le Calvados, que tu cherches un espace de discussion et d'organisation entre jeunes, rejoins le collectif jeunes CGT !

Par Julien PELLERIN

H pour Histoire

Quand la petite histoire rejoint la grande !



Agitation dans les campagnes

Au début des années 1930, la crise économique qui frappe les activités industrielles n'épargne nullement les campagnes du Calvados. Le cours des denrées agricoles ne cesse de s'effondrer depuis la fin des années 1920. Une bonne partie de la paysannerie s'enfonce dans la misère. Le mécontentement qui avait commencé à s'exprimer avec force après le vote de la loi sur les assurances sociales en 1928, une « loi folle, étatiste et socialisante, oeuvre de rêveurs et de politiciens » selon ses adversaires, gronde. La dépression ne fait qu'accroître les rancœurs particulièrement chez les petits paysans.

La colère paysanne monte indistinctement contre le gouvernement, le Parlement, l'Etat, ses fonctionnaires et ses impôts, les étrangers. Et elle rend responsable le monde des villes de tous les maux qui accablent les campagnes. Les paysans, jusqu'alors plutôt résignés, se révoltent et manifestent. Les dirigeants des syndicats agricoles, dont nombre « ne brillent pas par une grande ferveur républicaine », attisent l'hostilité contre le gouvernement.

Le président de l'Union des syndicats agricoles du Calvados, la principale organisation du département, le comte d'OILLIAMSON ne cache pas ses sympathies pour les Croix de feu. Quant à Jacques LE ROY LADURIE, châtelain et maire de Moutiers-en-cinglais, proche du comte de Paris, « il apparaît à la fois comme la tête pensante et le leader charismatique de ce monde agricole calvadosien »

En 1935, la crise agricole atteint son paroxysme. Les cours sont au plus bas, le quintal de blé est ramené à la moitié sa valeur de 1929. Et il en est tout autant pour le beurre et la viande. Le sous-préfet de Vire, comme celui de Lisieux, alertent de la situation, l'état d'esprit extrêmement inquiétant, le vif mécontentement du monde paysan ce à quoi renchérit le commissaire spécial de police « Une agitation est à craindre qui pourrait se traduire par certaines manifestations plus ou moins violentes ».

L'étincelle va venir des bouilleurs de cru qui réclament le retour à leur régime, suspendu durant la guerre, de liberté à bouillir, à produire leur eau-de vie, le Calvados. Parti le 24 février 1935 d'un coin perdu du Bocage aux confins de la Mayenne, de l'Orne et de la Manche, le mouvement n'affecte toute la région de Vire dans le Calvados, puis s'étend au début du printemps à Falaise, Villers-Bocage, Pont l'Evêque, Orbec, Lisieux...

Ici ou là, les orateurs réclament avec éclat la liberté totale de distillation, puis embrayent sur la réduction du nombre de fonctionnaires, la crise agricole, la misère paysanne, et

appellent à l'extension de la lutte.

Le mouvement s'amplifie puis se calme en juin 1935 lorsqu'un décret-loi libéralise quelque peu le régime des bouilleurs de cru. Mais il laisse des traces profondes. En pleine révolte, le sous-préfet de Lisieux ne dissimulait pas ses craintes « si l'agitation n'est pas arrêtée bientôt, elle aura des conséquences politiques graves. Elle rendra toute la population du Pays-d'Auge, qui a des tendances de droite, définitivement hostile à la République et elle servira n'importe quel groupement de lutte contre les institutions »



L'heure des factieux a sonné. Et en premier lieu celle d'Henri Dorgères, leader des « Chemises vertes » qui, louvoyant entre fascisme vert et anarcho-syndicalisme à la mode paysanne, se fait l'apôtre de l'action directe, ce qui peut volontiers séduire les paysans normands. Il organise ainsi l'opposition, souvent avec succès, aux ventes-saisies et constitue des comités de Défense paysannes, qui ne tardent à représenter une force réelle dans les campagnes.

Concurrent possible des syndicats paysans, ceux-ci s'en sont fait un allié et constitué à ses côtés le Front paysan, au cours d'un grand meeting à Caen le 30 septembre 1934, en réaction au Front commun, première mouture du Front populaire qui se construit alors.

1. Jean Quellien Front Populaire p 92
2. Jean Quellien FP
3. Archives du Calvados M11324
4. AD 14 M11324

Par **Christian LANGEAIS**

LES SPÉCIALISTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



35 ANS D'EXPÉRIENCE

auprès des CSE.
Spécialiste des Organisations Syndicales,
présent auprès de plus
de 40 Fédérations,
UD, UL et Comités Régionaux.

- . Expertises Comptables
- . Formations
- . Commissariat aux comptes

**40 EXPERTS
QUI VOUS SONT PROCHES**



CO·EX·CO

VOS CONTACTS

COEXCO PARIS
11 rue des Immeubles Industriels - CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
01 43 73 90 79

COEXCO AMIENS
53-55 avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
03 22 53 27 47

vouzoulias@coexco.com - rouzoulias@coexco.com